

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE;

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 33/1203 du 20/12/1983
/MTPS/DGTFP/DTP/18

Portant intégration et nomination de
Monsieur MACROSSO Gaston dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Cadastre).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 3863/LEN/DGEOC/DOB du 17-8-83 du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

YH

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur MACKOSSO Gaston, né le 19 Août 1957 à Guéna, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Aérophotogéodésien, Spécialité : Aérophotogéodésie, obtenu à l'Institut des Ingénieurs de Géodésie de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) et nommé au grade d'Ingénieur Géomètre Principal de Cadastre Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Culture, des Arts et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts
et de la Recherche Scientifique,

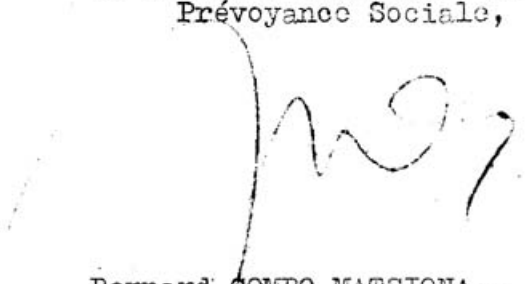


Jean Baptiste TATI-LOUTARD.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,



Itihé Ossétounba LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.G.B.
D.C.F.
M.C.A.R.S.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2./-

